

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 1

Artikel: L'évolution du système bancaire suisse
Autor: Weck, Philippe de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'évolution du système bancaire suisse

La Seconde Guerre mondiale a provoqué une nette coupure dans l'évolution du système bancaire suisse. Certes, les conditions de base de l'économie intérieure ne se sont pas modifiées et l'appareil de production a plus ou moins résisté aux ébranlements sans subir de trop grands dommages. Pourtant, la guerre a laissé tout autour de notre pays un énorme monceau de ruines. Les actifs placés à l'étranger se sont trouvés dévalorisés, pour la plus grande part du moins. Les partenaires avec lesquels nous avions entretenu des contacts commerciaux et financiers avaient presque tous disparu. Une pénurie aiguë régnait sur le marché des changes et les mouvements de capitaux entre Etats étaient soumis à des contrôles sévères.

Position particulière des banques suisses sur le plan international

Les banques suisses savent s'adapter aux circonstances. Elles l'ont prouvé après la fin de la guerre non seulement en sortant indemnes, dans l'ensemble, d'une série de dures épreuves de force, mais aussi en réussissant, dans un environnement entièrement modifié, à soutenir activement la reconstruction et à proposer à leur clientèle, au cours des trois dernières décennies, avec un indéniable esprit de créativité, des nouveautés dans toute une gamme de services et de secteurs d'activité. L'expansion se reflète dans la somme totale du bilan des banques et des sociétés financières. S'élevant tout juste à 21 milliards de FS en 1945, celle-ci a augmenté pour atteindre 276 milliards de FS en 1973. Elle s'est donc multipliée par treize. Ainsi, le secteur bancaire a nettement dépassé le taux de croissance du produit national brut. Durant le même laps de temps, ce dernier n'a fait que septupler et se chiffrait en 1973 à un peu plus de 130 milliards de FS.

L'importance extraordinaire du secteur bancaire suisse se manifeste à l'évidence dès qu'on se livre à des comparaisons internationales. Pour une population de 6,4 millions, le total du bilan par habitant s'élève à plus de 40 000 de FS, alors que le montant correspondant n'atteint que 22 000 de FS en République fédérale d'Allemagne,

17 600 de FS aux Etats-Unis et 13 600 de FS en Grande-Bretagne. Les relations de grandeur sont les mêmes en ce qui concerne le produit national. Si la somme du bilan des banques correspond aux Etats-Unis à 90 % environ du PNB, en République fédérale d'Allemagne à 125 % et en Grande-Bretagne à 140 %, il atteint plus de 200 % en Suisse.

Présentement, les 584 banques domiciliées en Suisse emploient 68 300 personnes. Cela représente tout juste 2 % de la population active du pays. A raison de 4 742 sièges, succursales et agences, il existe un guichet par 1 350 habitants.

Grandes banques à activité universelle

Les trois grandes banques, à savoir l'Union de Banques Suisses, la Société de Banque Suisse et le Crédit Suisse, peuvent revendiquer la part du lion dans le renforcement et surtout l'extension de l'activité bancaire suisse à l'étranger. Ces trois instituts occupent chacun 9 000 personnes en moyenne, et la somme moyenne de leur bilan se chiffre à 38 milliards de FS. Bien que, sur le plan mondial, ils ne figurent qu'au 45^e rang, leurs bilans réunis équivalent néanmoins au montant du produit national brut de la Suisse.

L'imposante croissance des grandes banques suisses s'est effectuée sur différents plans. Malgré que l'extension ait eu lieu dans le domaine des affaires internationales, les affaires traitées sur le marché intérieur ont fait également l'objet d'un développement systématique. Avec leur réseau de 640 succursales et agences couvrant tout le pays, elles exploitent 13 % des guichets. C'est un pourcentage relativement modeste, et qui laisse fort heureusement une large place aux banques cantonales et régionales. Mais la caractéristique de ce réseau, en raison même de son importance relativement modeste, c'est qu'il est extrêmement rentable. En même temps, elles entretiennent des contacts étroits avec des sociétés exerçant leur activité dans des domaines voisins du secteur bancaire. Elles complètent leurs propres opérations en participant, par exemple, à des établissements de crédit à

la consommation — ou en les prenant sous contrôle — à des fonderies d'or, à des sociétés fiduciaires ou à des organisations de fonds de placement. Elles ne s'engagent cependant pas dans la prise massive, comme c'est parfois le cas à l'étranger, de participations dans des entreprises n'ayant pas un véritable caractère bancaire ou financier. Le crédit d'exploitation et le financement du commerce extérieur, l'un et l'autre à court terme, forment le domaine principal de l'activité propre aux grandes banques. A côté de cela, elles participent dans une mesure décisive à l'approvisionnement de l'économie en moyens financiers à long terme, au premier plan desquels figurent l'octroi de crédits d'exportation, ainsi que le financement d'investissements dans la construction de bâtiments industriels et en partie d'immeubles locatifs. Au cours des années 50, les trois grandes banques ont commencé à s'occuper du crédit hypothécaire. A cet effet, il était nécessaire de se procurer des fonds à long terme. Pour cela, elles donnèrent une vigoureuse impulsion aux opérations d'épargne, moins pratiquées par elles jusque-là, et durant cette dernière décennie, en émettant des emprunts. Consécutivement aux efforts faits pour encourager l'afflux de fonds à long terme, la part des dépôts à terme de la clientèle a passé, depuis 1950, d'un quart à plus de quatre cinquièmes du total des fonds à long terme du public.

La remarquable évolution enregistrée sur le plan national a trouvé son complément dans l'universalisation des activités bancaires. Dans cet ordre d'idées, mentionnons tout d'abord les opérations sur titres. Les banques suisses gèrent des dépôts de titres dont on peut estimer la valeur totale à 300 400 milliards de FS. Les trois quarts environ se trouvent dans les grandes banques. La conséquence en a été le développement d'une activité intense en matière de bourse et de déplacement, tant en Suisse qu'à l'étranger, les trois banques jouant à cet égard, le plus souvent à la demande de leurs clients, le rôle d'importantes parties contractantes sur de nombreux marchés étrangers de titres et de valeurs mobilières. A côté de leur fonction de dépositaires des plus grands fonds de placement du pays, composés de titres suisses et étrangers et de valeurs immobilières d'une valeur globale de 14 milliards de FS, elles sont devenues d'importants instituts d'émission, dont le potentiel de placement revêt des dimensions internationales. Par l'intermédiaire de sociétés affiliées, elles occupent aussi une place au sein des syndicats d'émission des euro-obligations, mais une place non-proportionnée à l'importance de la Suisse comme marché de placement ; on estime en effet à environ 1/3 le montant des euro-obligations qui se place par l'intermédiaire de la Suisse. D'importantes opérations en devises et la position récemment acquise par la Suisse sur le marché libre de l'or, s'associent étroitement à l'activité internationale des grandes banques suisses.

L'internationalisation croissante des affaires a entraîné une extension parallèle de l'organisation à l'étranger. Celle-ci comprend aujourd'hui 13 succursales dans différents pays et quelque 50 représentations établies dans les centres financiers d'une certaine importance de tous les continents, ainsi que plusieurs sociétés filiales étrangères spécialisées dans les transactions relatives à l'eumarché et dans les opérations internationales portant sur les titres et les emprunts.

Les banques cantonales : une expansion tournée uniquement vers les affaires intérieures

Fondées à l'origine pour compléter l'activité des instituts privés sur le territoire des différents cantons, les banques cantonales, ont gardé, en droit, leur caractère d'établissements officiels créés par les Etats membres de la Confédération helvétique. Les cantons garantissent en principe leurs engagements. A côté de la Banque Cantonale de Zurich qui, avec un bilan de 11 milliards de FS, occupe la quatrième place parmi les établissements de crédit du pays, ce groupe bancaire englobe des entreprises de taille fort variable. A l'heure actuelle, les instituts qui le composent totalisent près d'un quart, soit 23 %, de l'ensemble de la somme du bilan des établissements de crédit suisses et exploitent, avec leurs 1 250 succursales et agences, un bon quart des guichets de banque du pays. Toutefois, le type particulier de leurs transactions fait qu'elles occupent tout juste 15 % du personnel bancaire suisse.

Les opérations avec l'étranger étant interdites aux banques cantonales, celles-ci se sont concentrées sur l'octroi de crédits agricoles et artisanaux, ainsi qu'à la collecte de l'épargne. Elles contrôlent surtout la moitié du marché des hypothèques bancaires et continuent de figurer parmi les principales émettrices d'obligations de caisse. Elles détiennent la moitié de l'épargne de la population placée sur livrets.

Le développement économique des cantons leur a permis d'étendre leur activité aux crédits commerciaux et aux opérations sur titres. Même dans le domaine de l'émission, pour le compte du secteur public, les banques cantonales ont acquis une certaine importance. Toutefois, le caractère des opérations de ce groupe bancaire est largement déterminé par le cadre régional. Malgré sa remarquable croissance nominale, ce groupe n'a pris qu'une part relativement plus modeste à l'intégration économique et à l'internationalisation des activités du pays. C'est la raison pour laquelle la part des banques cantonales au total du bilan des établissements de crédit a régressé depuis la fin de la guerre, ce mouvement étant cependant arrêté depuis que la conjoncture internationale fléchit.

Les banques régionales, les caisses d'épargne et de prêts, sont les instituts bancaires de la population rurale et de celle des petites agglomérations

Deux autres groupes bancaires aux activités orientées surtout vers le marché intérieur, soit les banques régionales, ainsi que les caisses d'épargne et de prêts, englobant des instituts à caractère géographiquement délimité, voire simplement local, ont également enregistré une croissance plutôt modeste. Le premier de ces groupes compte aujourd'hui 250 instituts domiciliés, la plupart, dans les cantons de Vaud, de Berne, de Lucerne, d'Argovie et de Saint-Gall : un bon tiers d'entre eux sont des caisses d'épargne et le reste se compose de banques hypothécaires privées ainsi que de banques commerciales régionales. Si l'épargne et les opérations hypothécaires se sont développées d'une façon relativement satisfaisante, le crédit commercial à l'échelon local, en revanche, s'est trouvé confronté aux modifications des structures dans l'économie. Les besoins de crédit d'une population en

pleine poussée démographique et ceux de l'industrie locale ont dépassé la capacité de financement de ces instituts. Certes, depuis 1950, la somme du bilan de ce groupe a triplé ; mais sa part au total du bilan de toutes les banques a diminué de moitié pour tomber à 12 %.

Avec 3 % du total, les 1 200 caisses de prêts, qui comptent parmi les plus petites banques du pays, participent plus modestement encore au bilan global. Réunies en deux associations de force inégale, les 1 150 caisses affiliées à l'Union des Banques système Raiffeisen, dont le siège central se trouve à Saint-Gall, présentent un bilan total qui en font la sixième organisation bancaire du pays. Leur tâche consiste à recueillir l'épargne de la population rurale et à la mettre à la disposition des salariés, des artisans, des agriculteurs, ainsi que des communes. Grâce à la transparence de leur situation et à leur activité limitée au domaine communal, ces caisses, jusqu'ici, ont toujours su résister aux effets des crises. Elles jouissent d'une réputation solidement établie auprès des gens de la campagne.

Croissance remarquable des banques étrangères

Exerçant leur activité surtout dans les nouveaux domaines bancaires en expansion, le groupe hétérogène désigné dans la statistique sous le nom de « autres banques » a rapidement pris de l'importance. Si, en 1950, on dénombrait 65 établissements seulement ne participant qu'avec 2,4 % au total de l'ensemble des banques, leur nombre s'est accru pour atteindre 198 établissements à la fin de 1973 et faire monter à 14 % leur part au bilan global. Le bilan consolidé de ce groupe s'est multiplié par cinquante durant ce laps de temps.

A ce rapide essor, le sixième des quelque 50 instituts suisses de financement de ventes à tempérament ayant caractère de banque, a contribué d'une manière importante. Parmi eux, il en existe un grand nombre qui se vouent aux formes nouvelles de financement, comme par exemple le factoring, le conforming ou le leasing, ou servent d'intermédiaire pour l'établissement de relations financières internationales. Des maisons spécialisées dans les opérations en valeurs mobilières et la gérance de fortunes, ainsi que des brokers font partie de ce groupe.

Les 84 banques sous contrôle étranger forment cependant un sous-groupe important ; il s'y ajoute 15 filiales de sociétés financières étrangères, dont la somme du bilan s'élève à 6,1 milliards de FS. A la fin de 1973, le total du bilan des banques étrangères établies en Suisse atteignait 29,7 milliards de FS, de sorte qu'elles participent pour 11 % à la somme globale du bilan de tous les instituts financiers exerçant leur activité dans notre pays. L'activité commerciale de ces banques est centrée sur les relations financières avec l'étranger. Les transactions de cet ordre représentent environ la moitié du total des passifs et les trois cinquièmes du total des actifs. Les banques sous contrôle étranger totalisent 18 % des avoirs étrangers déposés en Suisse et 22 % des engagements extérieurs. Ces instituts déploient aussi une activité importante sur le plan suisse. Elles concurrencent les banques du pays surtout auprès des succursales de firmes étrangères établies dans notre pays et des compagnies multinationales suisses.

Les banques privées apportent un soutien déterminant à la Suisse en tant que place financière

Les banquiers privés sont établis surtout dans les villes de Genève, de Bâle et de Zurich. En tant que gestionnaires de fortunes et conseillers en placement d'une clientèle choisie et disposant de gros moyens financiers, ils ont toujours joué un rôle important dans les affaires avec l'étranger, le volume des transactions boursières et la circulation des valeurs. Le total du bilan de ces instituts ne s'élevait, en 1973, qu'à 2,6 milliards de FS, ou à 1 % du bilan de l'ensemble des banques. Mais leur force contribue, aux côtés des grandes banques et des banques sous contrôle, à faire de la Suisse un centre financier international.

En raison de la présence de banques universelles, ainsi que d'établissements financiers cantonaux et communaux, notre pays n'offre pas un terrain favorable à la création d'instituts spécialisés. Mentionnons toutefois deux institutions mises sur pied en vertu d'un acte législatif durant l'entre-deux-guerres pour le refinancement des banques hypothécaires : la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et la Banque des Lettres de Gage des Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les espoirs d'une amélioration du financement peu satisfaisant des opérations hypothécaires bancaires placés en ces instituts ne se sont, jusqu'ici, réalisés qu'en partie. Le seul résultat tangible est qu'ils réussirent surtout à augmenter, en faveur des petites banques hypothécaires, la possibilité de se procurer des capitaux à long terme à des conditions relativement favorables, et d'améliorer ainsi la structure de leur bilan. Signalons aussi deux autres institutions de garantie collective tout récemment créées : la Centrale d'émissions des banques régionales suisses et la Centrale d'émission des communes suisses. Fondées en vertu d'un contrat de droit privé, elles assument ensemble la responsabilité des banques et communes affiliées et permettent ainsi aux instituts et collectivités hors d'état d'émettre des emprunts, d'accéder au marché des capitaux à long terme.

Au cours des dernières décennies, les fonds de placement ont connu un développement considérable. Ils réunissent les capitaux d'un grand nombre d'investisseurs et les placent, selon le principe de la répartition des risques, en titres ou en valeurs immobilières. De 12 à la fin de 1947, le nombre des fonds de placement est passé à 121 à la fin de 1973. Il s'y ajoute 70 autres fonds étrangers, dont les parts sont offertes en Suisse. Durant ce laps de temps, leur fortune totale a passé de 0,26 à 16,4 milliards de FS, dont 4,5 milliards de FS représentent le patrimoine de fonds immobiliers investissant principalement en Suisse et de 12 milliards de FS la fortune de fonds investissant surtout en titres étrangers. Sur ce montant, plus de 4 milliards de FS concernent des fonds en obligations, créés ces dernières années, tandis que 8 milliards de FS reviennent à des fonds investissant essentiellement en actions. Il est significatif que plus des quatre cinquièmes de la fortune ainsi placée sont gérés par des fonds proches des grandes banques. Leurs directions veillent à ce que leur politique de placement, sur le plan de la qualité des titres et de la répartition des risques par pays et branches économiques, tienne compte du caractère particulier des parts qui représentent un mode

de placement convenant particulièrement aux épargnants modestes.

Rôle et politique de la Banque Nationale

Contrairement à ce qui se passe dans de nombreux pays, les pouvoirs légaux de la Banque Nationale Suisse en matière de politique financière et monétaire étaient peu étendus. En général, les mesures rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture étaient prises d'un commun accord par l'Institut d'émission et les banques. Dans la mesure où la régulation de la conjoncture et la lutte contre l'inflation devinrent une tâche permanente et aiguë des autorités, il devint nécessaire de remplacer le classique « gentlemen agreement » suisse par un arsenal de mesures de politique financière et monétaire reposant sur le droit d'urgence.

En pratique, la politique d'escompte et d'avances contre nantissement de titres, ainsi que la politique d'open market n'avaient, dans notre pays, qu'une importance secondaire. En revanche, à dater du flottement du franc tout au moins, les swaps à court terme entre les banques commerciales et la banque centrale prirent une importance plus considérable comme moyen de contrôle de la liquidité du marché aux échéances les plus importantes. Ce système permet actuellement de satisfaire à peu près les deux tiers des besoins en liquidités de l'économie en fin de mois.

Etant donné qu'en Suisse, les obligations de caisse des banques servent avant tout à financer les crédits hypothécaires, dont les modifications de taux se traduisent rapidement par une augmentation des loyers et des prix agricoles, ceux-ci déclenchant à leur tour des revendi-

cations de salaires et des majorations de prix, la loi prévoit que les hausses des taux d'intérêt et les réductions de la durée des obligations de caisse doivent être soumises à l'Institut d'émission. Il en résulte souvent de notables distorsions dans la structure du loyer de l'argent en Suisse.

En 1969, en vertu d'une convention volontaire, la Banque Nationale a été autorisée à prélever des réserves obligatoires, à limiter le volume du crédit, à contrôler les émissions et, pour préserver la Suisse de l'afflux de capitaux étrangers, à interdire le versement d'intérêts sur les avoirs extérieurs déposés en banque. Face à l'instabilité monétaire croissante et à la surchauffe à l'intérieur de nos frontières, ce dispositif de défense a été renforcé, à l'automne de 1971, par de nouvelles mesures de protection de la monnaie et, au milieu de 1972, par des arrêtés destinés à freiner l'afflux de capitaux étrangers. En décembre 1972, un ensemble de mesures conjoncturelles est venu s'ajouter à cet appareil légal. Il reconnaît avant tout à notre institut d'émission le droit de fixer des réserves minimales, de limiter l'accroissement du crédit et de fixer un plafond pour les émissions des débiteurs suisses. La tentative de donner une assise constitutionnelle à la politique conjoncturelle de la Suisse, qui jusqu'alors se décidait en vertu du droit d'urgence, a récemment échoué, le peuple ayant rejeté le nouvel article constitutionnel ad hoc de la votation fédérale du 2 mars 1975. Il faut admettre que, en votant de cette manière, le « souverain » a manifesté son désaccord avec un système d'intervention permanent de l'Etat dans les affaires économiques, préférant que ces interventions restent limitées dans le cadre des dispositions d'urgence, devenant caduques au bout d'un laps de temps déterminé.

LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

SEEGMULLER & C^{ie}

VOUS OFFRENT LEURS
SERVICES DE GROUPAGES ROUTIERS
DIRECTS - RÉGULIERS - RAPIDES

BALE - PARIS
PARIS - BALE

avec leurs prolongements sur toute la Suisse et toute la France.

93/LE PRÉ SAINT-GERVAIS (Paris) 18/20, rue d'Estienne-d'Orves
Tél. 844.98.19 — Télex SEEGCO 67.217

BALE, Centralbahnstrasse 17 — Tél. 61-22-55-66 — Télex 62 176

ÉCOLE DU RHÔNE

ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE
ET COMMERCIAL

Membre de l'Association genevoise
des Écoles privées

2, rue Vallin, 2^e étage

1201 GENÈVE

Téléphone :
32.46.20

*
LITTÉRATURE
FRANÇAIS
CORRESPONDANCE
FRANÇAISE
LANGUES

★
STÉNO
DACTYLO
DROIT
COMMERCIAL
COMPTABILITÉ